



# MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

du vendredi 27 décembre 2024 à 9h00  
au lundi 27 janvier 2025 à 17h00

↳ Modification simplifiée n°1 du PLUi

## Où consulter le dossier ?

- ↳ En version papier à la CCLPA à la Maison du Pays à Serviès et aux services techniques de la CCLPA à Lautrec (aux horaires d'ouverture)
- ↳ En version numérique dans les mairies du territoire
- ↳ En consultation libre sur [www.cclpa.fr/miseadispotion](http://www.cclpa.fr/miseadispotion)

## Vous souhaitez déposer une requête ?

- Courrier à la CCLPA adressé à M. le Président Thierry Bardou
- Registre à la Maison du Pays à Serviès
- Registre aux services techniques de la CCLPA à Lautrec
- Courrier électronique [modification-simplifiee-1-plui@cclpa.fr](mailto:modification-simplifiee-1-plui@cclpa.fr)

